

Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 75 (1978)
Heft: 4

Rubrik: Conseil de l'inspecteur

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 26.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

n'est pas chose si difficile et réservée aux moniteurs-éleveurs, seulement !...

Nous verrons la façon de procéder dans le prochain « Conseils aux débutants » et j'espère que d'ici là, vous aurez tous reçu votre matériel commandé.

Amicalement vôtre.

M. Léchaire.

Conseil de l'inspecteur

Prudence avec les antibiotiques

Depuis la découverte et la mise au point des premières substances naturelles capables de lutter efficacement contre les bactéries, quarante ans environ se sont écoulés. Durant cette période, quelque 150 antibiotiques différents ont vu le jour. Les uns agissent plus spécifiquement contre certains types d'agents infectieux ou au niveau de certains organes, d'autres présentent « un spectre d'action » plus étendu.

Les antibiotiques sont issus de la lutte pour l'existence que se livrent les micro-organismes ; extraits en général de champignons microscopiques ou bien synthétisés à l'image des produits naturels, ils interviennent, soit sur la croissance (bactériostase), soit sur les fonctions vitales (bactéricidie).

La plupart des antibiotiques s'administrent maintenant par voie orale sous forme de comprimés ou de suspensions. Leur efficacité dépend de nombreux facteurs, par exemple la sensibilité des bactéries à leur égard, la dose absorbée, l'accessibilité du foyer infectieux, la durée d'action, etc.

Tous les antibiotiques sont soumis à l'ordonnance médicale ; leur choix et leur posologie relèvent du seul médecin. Et c'est normal, car leur maniement exige certaines précautions. D'une part, on connaît certaines allergies violentes, par exemple à la pénicilline ; d'autre part, il importe de tenir compte de leur spécificité et des caractéristiques de l'agent infectieux que l'on désire éliminer.

Plus un médicament est délicat à manier, plus il convient de l'appliquer avec sérieux et soin. C'est pourquoi, en ce qui concerne les antibiotiques, il faut suivre scrupuleusement la prescription médicale et ne pas mettre en danger le traitement en modifiant la dose de son propre chef ou en arrêtant la médication hors de propos, donnant de ce fait des souches résistantes à l'antibiotique qui rendent la guérison plus difficile et obligent à changer de médicament.

Les substances antibiotiques et les abeilles

On ne peut guère imaginer de milieu qui soit plus favorable que la ruche pour la propagation d'un agent infectieux. Des dizaines de milliers d'individus se trouvent côte à côte dans un espace étroit, constituent l'idéal pour la plupart des microbes pathogènes.

En hiver également et malgré qu'elles soient des animaux à sang froid, les abeilles maintiennent une température de plus de 20° dans la grappe d'hiver où la nourriture continue à passer d'abeille à abeille.

Une fois introduit, un agent pathogène a théoriquement les plus grandes facilités pour toucher plusieurs insectes en peu de temps et pour se répandre éventuellement dans toute la colonie. Un premier moyen de défense contre une invasion généralisée des micro-organismes, réside dans la présence constante de substances antibiotiques sur les abeilles et sur les rayons dans la ruche.

Nous assistons ici à un procédé merveilleux que la nature emploie dans la lutte contre les maladies infectieuses ; pour chaque maladie, elle crée son antidote et lutte par ses propres moyens.

En Suisse, où la maladie est à déclaration obligatoire, toute suspicion de loque doit être annoncée immédiatement à l'inspecteur des ruchers. Le propriétaire du rucher se conformera alors aux instructions qui lui seront données par l'inspecteur. Les colonies malades et affaiblies par la maladie doivent être détruites. Il peut paraître ridicule de parler de traitement puisqu'il est pratiquement impossible de détruire les spores de bacillus larvé (loque américaine) sans employer des moyens physiques ou chimiques fort nocifs pour les abeilles. L'essaimage artificiel et le traitement médicamenteux ont permis cependant d'obtenir parfois des résultats encourageants. Partant du fait que la « loque américaine » n'affecte que le couvain et non l'abeille adulte, des essais d'élimination du fléau ont été tentés sur cette base ; dans certains cas, ils ont été couronnés de succès.

Des résultats intéressants ont été obtenus dans le traitement de sulfamides ou celui de quelques antibiotiques. Si ces médicaments parviennent à freiner l'évolution de la maladie, ils ne détruisent cependant pas les spores et les ruches restent toujours porteuses de germes.

La loque européenne « bacille Pluton » comprend un groupe de maladies infectieuses du couvain déterminées par différentes espèces, selon l'évolution de la maladie qui se présente parfois bénigne et souvent virulente est généralisée, cette infection ne forme pas de spores.

Aviser l'inspecteur des ruchers, les colonies affaiblies doivent être détruites, les colonies bien développées peuvent être traitées avec un médicament autorisé.

C'est pourquoi, dans l'intérêt même des apiculteurs, ces remèdes ne devront être utilisés que dans certaines circonstances, à titre prophylactique et avec une extrême prudence. Leur emploi désordonné ne manquerait pas d'entraîner des conséquences fâcheuses pour la santé de l'homme.

La nosérose est une maladie insidieuse qui s'installe dans nos ruchers au printemps et souvent disparaît d'elle-même, pendant la miellée de juin, car un rucher peut être contaminé, sans qu'on en ait le moindre soupçon ; il semble même que toutes les ruches en sont plus ou moins atteintes, même celles qui ont la plus belle apparence de santé. C'est peut-être ce qui contribue à considérer cette infection comme peu dangereuse ; effectivement elle revêt très souvent une forme bénigne mais brusquement, sans qu'on en connaisse les raisons, elle devient extrêmement virulente.

Le diagnostic qui permet de déterminer la nature de la maladie est l'acte le plus important puisqu'il conduit à l'institution du traitement le plus approprié. Il est souvent difficile et il est fréquemment nécessaire d'avoir recours au laboratoire.

Tout traitement médicamenteux n'est pleinement efficace que lorsque toutes les circonstances qui ont rendu possible un développement du parasite sont désormais éliminées de même que la réinfection.

Parmi les multiples médicaments préconisés, le Fumidil B. est certainement le meilleur des antibiotiques mais il n'y a pas de preuves qu'ils agissent contre les spores. C'est pour cela que les règles d'hygiène font beaucoup plus que les antibiotiques.

Les nombreuses années de fonction dans la lutte contre les maladies des abeilles m'ont permis de constater que des apiculteurs traitent régulièrement chaque année leurs colonies préventivement au Fumidil B. en automne, donnent du candie au Fumidil B. au printemps et stimulent ces mêmes colonies avec un antibiotique ; cette utilisation à outrance et sans discernement de ces antibiotiques, sans tenir compte de la prophylaxie, va amener ces ruches à la ruine, surtout si la forme maligne se manifeste, due à la double infection des kystes amibes.

Dans l'intérêt de l'apiculture en général, il est indispensable de veiller à ce que le miel garde intacte sa réputation d'aliment naturel.

A. Richard.